

Formation permanente

La formation permanente est destinée aux personnes ayant *au minimum 25 ans* et ayant interrompu leurs études depuis *au moins 2 ans*.

Coût de formation

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 3 020 €.

Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation permanente.

Le DU est validé au titre de la formation continue des avocats.

Renseignements

Service Commun de l'Education Permanente et des Partenariats avec les Entreprises (SCEPPE)

Mme Alice SIVADJY
Tél. : 01 45 17 12 26
Fax : 01 45 17 12 24
sivadji@univ-paris12.fr

Formation initiale

Coût de formation

Le coût de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 400 € hors frais d'inscription à l'Université.

Renseignements

Faculté de droit
Service de la scolarité
Bureau 001
Mme Nicole JAROCKI
Tél. : 01 56 72 60 19
Fax : 01 56 72 60 41
jarocki@univ-paris12.fr

Faculté de droit
61 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

www.univ-paris12.fr



Diplôme Universitaire

CONTENTIEUX INTERNATIONAL DES AFFAIRES

Directeur :
Mme Marie-Elodie ANCEL
Agrégée des Facultés de droit
Professeur à l'Université Paris 12

Octobre 2008 - Mai 2009

Pour qui ?

Pour toute personne qui, en 130 heures dispensées par des universitaires et par des praticiens hautement spécialisés, souhaite :

- comprendre les particularités du contentieux international des affaires
- apprendre à anticiper les difficultés qu'il soulève
- actualiser ses connaissances en droit des conflits de juridictions et de l'arbitrage international

selon une méthode synthétique et pratique, faisant une large place aux applications concrètes et conduisant à un diplôme de niveau Bac+5.

- > Magistrats
- > Avocats
- > Directeurs juridiques
- > Juristes d'entreprise ...
- > Etudiants titulaires d'un M1 ou d'un M2 en droit ou d'un diplôme équivalent

Sélection : sur dossier

Effectif maximum : 35 personnes

Langue de travail : Français

Lieu de formation : Paris

Intervenants

UNIVERSITAIRES

Pr. Marie-Elodie ANCEL
Gilles CUNIBERTI (MCF)

Pr. Emmanuel GAILLARD
Pr. Cyril NOURISSAT

PROFESSIONNELS

Jean-Pierre ANCEL, ancien Président de la 1^e chambre civile de la Cour de cassation

Philippe PINSOLLE, Avocat, Shearman & Sterling (Paris)

Jean-Jacques ARNALDEZ, Greffier adjoint à la Cour Internationale de Justice

Jean-Pierre REMERY, Président de la 2^e chambre de la Cour d'appel d'Orléans

Yas BANIFATEMI, Avocat, Shearman & Sterling (Paris)

Anne REYNAUD, Avocat, Clifford Chance (Paris)

Jason FRY, Secrétaire général de la Cour internationale d'arbitrage (CCI)

Anne-Véronique SCHLAEPFER, Avocat, Schellenberg Wittmer (Genève)

Alexandre MALAN, Avocat, BM & Associés (Paris)

Laurence WYNAENDTS, Avocat, Clifford Chance (Paris)

Programme & principaux objectifs

Les enseignements, regroupés en 4 modules, se déroulent **d'octobre à mai**, à raison de **2 ou 3 jours successifs par mois**.

Il est possible d'étaler le suivi du diplôme sur plusieurs années.

Module 1 (35 heures) :

Contentieux intra- et extra-communautaire des affaires : compétence

- > Connaître le règlement du conflit de lois devant un juge étatique
- > Connaître les règles de compétence internationale
- > Maîtriser ces règles par des accords appropriés
- > Détecter et gérer les conflits de procédures

Module 2 (30 heures) :

Arbitrage international : compétence arbitrale

- > Mesurer la portée et l'efficacité d'une clause d'arbitrage
- > Savoir rédiger une clause d'arbitrage
- > Connaître les règles de la procédure arbitrale
- > Connaître le règlement du conflit de lois devant un tribunal arbitral

Module 3 (35 heures) :

Contentieux intra- et extra-communautaire des affaires : exécution

- > Utiliser ou combattre en France un jugement étranger, et vice versa
- > Connaître l'intérêt et les limites du titre exécutoire européen
- > Obtenir du juge français des mesures provisoires transfrontières
- > Savoir réagir en cas de faillite internationale

Module 4 (30 heures) :

Arbitrage international : contrôle étatique des sentences et protection des investissements

- > Utiliser ou combattre une sentence arbitrale, en France et à l'étranger
- > Connaître les différents régimes de protection des investissements
- > Maîtriser l'arbitrage devant le CIRDI